

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2020
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

Absents

M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-11 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2546 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un excédent cumulé de + 8 678 580,93€ et la section d'investissement avec un déficit cumulé de – 1 315 939,09€ (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser s'élèvent à 906 132,66€ en dépenses d'investissement et à 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement affiche donc un résultat de clôture avec restes à réaliser de - 2 222 071,75€,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 par inscription budgétaire à l'article 1068 le montant de 2 222 071,75 €,
- De reporter partiellement l'excédent de fonctionnement 2020 à la section de fonctionnement 2021 ligne 002 pour le solde soit 6 456 509,18€.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2547 le 19 avril 2021
Publication le 19 avril 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19 avril 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2941-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Dépenses Mandatées	15 643 007,90 €	15 283 456,03 €
Recettes Réalisées	16 252 786,51 €	16 654 207,74 €
Résultat exercice	609 778,61 €	1 370 751,71 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	6 698 050,61 €	7 307 829,22 €
Résultat de fonctionnement à affecter	7 307 829,22 €	8 678 580,93 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	5 565 415,78 €	5 329 867,13 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	-833 104,80 €	-2 327 716,84 €
Recettes réalisées	4 070 803,74 €	6 341 644,88 €
Solde d'exécution Investissement	-2 327 716,84 €	-1 315 939,09 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	519 758,21 €	906 132,66 €
Total recettes reportées	4 316 737,35 €	0,00 €
Solde des reports	3 796 979,14 €	-906 132,66 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	2 400 000,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	-2 222 071,75 €
------------------------------	---------------	------------------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	2 222 071,75 €
-----------------------------------	---------------	-----------------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	7 307 829,22 €	6 456 509,18 €
---	-----------------------	-----------------------